

THEMATIC COMPILATION OF RELEVANT INFORMATION SUBMITTED BY MADAGASCAR

ARTICLE 8 UNCAC

CODES OF CONDUCT FOR PUBLIC OFFICIALS

MADAGASCAR (SECOND SESSION)

Code de conduite et information du public.

La prévention de la corruption dans le secteur public concerne principalement la promotion de la culture d'intégrité professionnelle, de transparence et de redevabilité, d'une part, et la mise en application des dispositifs anti corruption auprès des établissements publics afin de cerner les risques y afférents et d'éradiquer les pratiques de corruption dans les milieux administratifs d'autre part.

En ce qui concerne la promotion de la culture d'intégrité professionnelle, le Bureau Indépendant Anti Corruption a poursuivi :

- Ses travaux relatifs à la vulgarisation du Code de Déontologie de l'Administration et de Bonne Conduite des Agents de l'Etat, fixé par le décret N2003 /1158 du 17 Décembre 2003 au près des Ministres et des démembrements de l'Administration dans les Régions et les Districts ;
- Ses appuis pour l'élaboration et l'adoption de Code de conduite des agents et du personnel du secteur public, entre autres le Ministère de l'Énergie et des Mines, l'Administration Judiciaire, l'Administration Pénitentiaire, la Gendarmerie Nationale, et les Directions Générales des Douanes, des Domaines et des Services fonciers, des Impôts, de la Police Nationale... ;
- Sa contribution pour la conception et la vulgarisation du brochure portant l'éthique et la déontologie FJKM ;
- Ses activités d'appui aux entités pour la mise en place et l'opérationnalité des Cellules d'animation de code de conduite.
- La promotion de l'intégrité professionnelle et de culture d'éthique ne se limite pas au niveau de l'Administration Publique, elle concerne également le secteur privé et les organismes non gouvernementaux. Ainsi sont appuyés par le BIANCO :
- Les opérations du secteur privé de la Région de Vakinankaratra pour l'élaboration de son code de conduite des affaires

- Les Sociétés KRAOMA et DTS pour la formalisation, l'appropriation et la vulgarisation du code de conduite de leur personnel.

Pour les dispositifs anti-corruption le BIANCO a :

- déployé des efforts pour la mise en place des normes et standards des services auprès des Ministères, des Services Techniques Déconcentrés et des Collectivités Territoriales Déconcentrées. Ces dispositifs comportent principalement le plan de masse et les indications des services et des portes dans le bureau administratif, les informations des usagers sur les procédures, les droits à payer, et les prescriptions nécessaires par prestation sollicitée.
- Poursuivi ces activités d'assistance et d'appui aux concours administratifs en vue de sécuriser les épreuves quant au respect des principes de l'égalité des chances des candidats, de transparence et de crédibilité de l'organisation.
- Lancé avec les partenaires œuvrant dans la bonne gouvernance la finalisation et la mise en application des approches de Budget Participatif et de Redevabilité Sociale auprès des Collectivités Territoriales Décentralisées, surtout pour les communes bénéficiaires des redevances et ristournes provenant des grandes entreprises d'exploitation des ressources minières, d'une part, et pour les communes bénéficiaires des financements du Fonds de Développement Local (FDL), d'autre part ;
- Procédé à la revue de système et à l'analyse des procédures de quelques entités clientes en vue de cerner les risques de corruption et les infractions assimilés. Un plan d'accompagnement de chaque entité concernée a été établi pour rendre effective la mise en œuvre des recommandations ainsi formulées pour redresser les dysfonctionnements et pallier les défaillances pouvant donner lieu à des occasions et à des opportunités favorisant les pratiques de corruption.
- Conçu des guides de bonnes pratiques pour :
 - les agents de la circulation
 - les usagers de la douane
 - les entités organisatrices des concours administratifs.